

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2179

présenté par
M. Touraine

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« dans le cas d'une infertilité »

les mots :

« en cas d'infertilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel